

Le Mag'

#22

1^{er} Semestre 2022

Actualités

Événements

Rassemblement UNEC



AFECO

COIFFURE FORMATION

l'école des entreprises de Franche-Comté

Édito

de Michel Delgrande



Michel DELGRANDE

IL EST URGENT DE RÉAGIR !

Un nombre incalculable de salons de coiffure sont à la recherche de personnel sans succès ! C'est un constat que nous faisons dans l'artisanat depuis trois ou quatre années.

Nous remarquons également que plus aucun candidat ne pousse la porte de nos salons de coiffure à la recherche d'un contrat d'apprentissage.

En même temps on voit de nombreux commerces ou véhicules avec des affichettes marquées « cherchons employé(e) » ou « on embauche ».

Cette situation impensable encore il y a peu d'années révèle tout le malaise de l'artisanat et de l'emploi.

Que s'est-il passé ? Pourquoi et comment en sommes-nous arrivés là ?

Cette situation est le résultat de plusieurs phénomènes :

1. Une dévalorisation progressive du travail manuel par les pouvoirs publics bien orchestrée par l'Éducation Nationale qui cherche toujours à attirer les jeunes vers des études longues.
2. Une diminution, voire même une suppression, des aides et des primes à l'apprentissage durant les années précédentes.
3. Des critères d'âge d'accès invraisemblables.
4. Une lourdeur du droit du travail pour les entreprises.

Depuis cette année grâce à la réforme sur la formation, la demande d'apprentissage a augmenté, les nouvelles dispositions financières, primes et aides ont véritablement dopé le secteur de la formation, ACTION = RÉACTION c'était pourtant simple !

Attention rien n'est gagné, car nos grands décideurs ont la fâcheuse faculté de défaire ce qu'ils ont fait sous prétexte de refaire des économies.

Quand comprendront-ils que ce qui est important dans le travail c'est la formation ! Et ils ne doivent surtout pas oublier que nous ne retrouverons les effectifs d'avant, que d'ici deux ou trois années, le temps de parfaire les formations.

J'en appelle à tous, mes collègues coiffeuses et coiffeurs, nous nous devons de former absolument des jeunes, nous ne pouvons pas rester inactifs et dire « moi j'en prends plus, c'est trop compliqué ! » et ensuite pester sur le fait qu'on ne trouve pas de personnel !

Depuis cette année l'AFCE fonctionne sur les mêmes critères que les CFA, nous bénéficions des mêmes aides et primes, alors n'hésitez pas à donner leur chance à tous ces jeunes qui souhaitent devenir coiffeurs, on doit les accompagner, leur montrer que notre profession est un avenir pour eux comme notre avenir est également entre leurs mains.

Transmettez votre métier, c'est la seule solution pour pouvoir répondre au bon développement de nos salons, parlez-en à tous vos collègues proches et téléphonez à Élodie ou Sandra (qui désormais remplace Maguy). Elles se feront un plaisir de vous renseigner et même de s'occuper de tout votre dossier. N'oubliez jamais que nous sommes le centre de formation officiel des entreprises de coiffure de Franche-Comté.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Toute l'équipe AFCE vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et de faire de belles affaires.

LE PRÉSIDENT DE L'AFCE

Michel DELGRANDE

Le Mag'

#22 1^{er} Semestre 2022

Sommaire

| | |
|--|----|
| Édito de Michel Delgrande | 2 |
| L'Équipe UNEC F.C. & AFCE | 2 |
| L'Équipe des formateurs et professeurs | 3 |
| CAP & BP | 4 |
| Des Cours adaptés à vos besoins | 5 |
| Événement | |
| Rentrée des classes | 5 |
| Remise des diplômes | 6 |
| Les classes | 6 |
| Octobre rose, l'AFCE s'engage | 7 |
| UNEC Franche-Comté | |
| Victoire : hausse du quota d'apprentis | 8 |
| Nouvelle aide de 8000€ | 9 |
| Votre cotisation Usec FC | 10 |
| En image les stages 2021 | 11 |
| Les Stages | |
| Programme 2022 | 12 |
| Contenus des stages | 14 |
| Nos partenaires | 15 |

L'équipe UNEC F.C. & AFCE

Michel Delgrande
Président / AFCE

Patrice Binetruy
Président UNEC Franche-Comté

Emmanuel Colez
Président UNEC Doubs

Olivier Guillaume
Président UNEC Jura

Nanou Droit
Présidente UNEC Haute-Saône

Frédéric Perrey
Président UNEC Territoire de Belfort

03 81 80 38 83

03 81 88 63 87

03 84 24 50 50

03 84 78 47 47

03 81 92 62 51

LES PRÉSIDENTS



Nanou DROIT



Olivier GUILLAUME



Emmanuel COLEZ



Frédéric PERREY



Patrice BINETRUY

Service administratif

Sandra Ramos
Assistante comptable et Administrative

Élodie Revillard
Assistante Administrative

03 81 88 63 87

03 81 88 63 87



Sandra RAMOS



Élodie REVILLARD



L'Équipe des formateurs régionaux

FORMATEURS

Formation continue

**Valérie Cagnetta**

Responsable artistique du Doubs - organisation des shows coiffures - coupes tendances - coupes au rasoir - coupes juniors - décoloration.

**Manu Colez**

Membre de l'équipe artistique du Doubs - couleurs /mèches - coupes tendances.

**Nanou Droit**

Responsable artistique régionale - coupes tendances - chignons - visagisme et stylisme - couleurs - permanente - nattages tressages.

**Émilie Parisot**

Chef d'entreprise, membre de l'équipe artistique de la Haute-Saône. Spécialiste coupes femmes pour les juniors 1^{er} Niveau.

**Nicolas Beauflis**

Chef d'entreprise : spécialiste coupes hommes et barbe. Formation également pour les juniors coupes hommes 1^{er} et 2^{ème} Niveau.

**Thibault Royer**

Spécialiste chignons pour les brevets professionnels 1^{ère} et 2^{ème} année. Nouveau programme (référentiel) mais aussi ouverture artistique.

**Sylvain Cointot**

Responsable artistique du Territoire de Belfort : conseil en image - visagisme - les coupes tendances.

**Julien De Giorgi**

Spécialiste coupes hommes - coupes tendances - dégradés américains - coupes vintages - dessins tribaux.

PROFESSEURS

Formation initiale CAP et BP

**Anouk Jeanningros**

Professeur d'Arts Appliqués BP

**Florence Chauvin**

Professeur de pratique CAP et BP en charge des relations entreprises

**Karim Latrache**

Professeur de gestion - management BP

**Kader Kedoucci**

Professeur de français - histoire / géographie - PSE - CAP et Découverte sur le monde BP

**Pascale Pesenti**

Responsable Pédagogique - Professeur de pratique CAP - BP et Professeur de Savoirs Associés CAP - Professeur Principal CAP 2 et BP 2

**Delphine Philippe**

Professeur de pratique CAP - BP et Professeur de technologie BP Professeur Principal CAP 1 et BP 1

**Guillaume Sermier**

Professeur de sciences/mathématiques CAP et sciences BP

**Yvain Mahe**

Professeur d'anglais CAP

**Monia Arbi**

Professeur de sport CAP

**Marion Hyvernât**

Professeur de Pratique CAP

**Alicia Lo Presti**

Professeur de Pratique BP



CAP

NOUVEAU : CAP AUSSI EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE



La formation initiale ou première, c'est la préparation au CAP Coiffure

Cette formation s'adresse aux jeunes désireux d'apprendre la coiffure par la voie de l'alternance, ils doivent posséder un niveau scolaire minimum de 3^{ème}.

La formation comporte deux aspects:

- Une partie de travail au centre de formation
- Une autre partie en salon de coiffure

Cette formule permet à l'élève de travailler en situation réelle, de s'insérer dans une équipe et d'appréhender la réalité de l'entreprise.

Cette formation s'effectue sur 2 ans, les mercredis et les jeudis à l'école et le reste du temps au salon.

Nous avons ajouté une formation sur 1 an sous certaines conditions d'admission (âge et diplômes obtenus), les mardis, mercredis et jeudis à l'école et vendredi, samedi au salon.

L'AFCO a la possibilité de recevoir en 2021 la part de votre taxe d'apprentissage pour la formation professionnelle.

BP

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
ET NOUVEAU : LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Brevet Professionnel



L'AFCO aide les entreprises à la mise en place du contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage permettant d'obtenir le Brevet Professionnel.

Pour cela, l'AFCO propose une formation de qualité grâce à:

- Une équipe de professeurs expérimentés en entreprise.
- Un règlement intérieur rigoureux.
- Un suivi des élèves (absences injustifiées sanctionnées par une récupération des cours et des heures dûes au salon).
- Un planning en adéquation avec les besoins des entreprises - 13h de cours les lundis et mardis et 22h en salon. Le planning est conçu pour permettre aux chefs d'entreprise de pouvoir compter sur la présence de leur salarié lors des moments de surcroît d'activité (les mardis des semaines de fêtes/jours fériés, etc.).
- La prise en charge totale des démarches administratives.



 **PCO EP**
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité

TAUX DE RÉUSSITE CAP

| | |
|-------------|-------------|
| 2009 / 2010 | 94% |
| 2010 / 2011 | 94% |
| 2011 / 2012 | 94% |
| 2012 / 2013 | 100% |
| 2013 / 2014 | 93% |
| 2014 / 2015 | 97% |
| 2015 / 2016 | 96% |
| 2016 / 2017 | 93% |
| 2017 / 2018 | 95% |
| 2018 / 2019 | 87,5% |
| 2019 / 2020 | 96% en CCF* |

*CCF Contrôle en Cours de Formation

▶ 2020 / 2021 **92%**

TAUX DE RÉUSSITE BP

| | |
|-------------|-------------|
| 2009 / 2010 | 79% |
| 2010 / 2011 | 86% |
| 2011 / 2012 | 90% |
| 2012 / 2013 | 93% |
| 2013 / 2014 | 91% |
| 2014 / 2015 | 85% |
| 2015 / 2016 | 88% |
| 2016 / 2017 | 84% |
| 2017 / 2018 | 88% |
| 2018 / 2019 | 100% |
| 2019 / 2020 | 93% en CCF* |

*CCF Contrôle en Cours de Formation

▶ 2020 / 2021 **54%**



Des cours adaptés à vos besoins



Remises à niveau tous les lundis

Vous êtes salarié(e)? Vous n'avez que les lundis pour suivre une formation? Vous avez votre CAP et justifiez d'au moins 2 ans d'ancienneté professionnelle? Vous souhaitez passer ou repasser votre Brevet Professionnel?

La nouvelle session que met en place l'AFCO est faite pour vous!

À compter de septembre 2011, l'AFCO dispensera des cours de pratique, de technologie et de gestion, tous les lundis. Soit 240 heures sur l'année ou 480 heures en 2 ans.

Prise en charge possible par l'OPCAMS selon les disponibilités budgétaires. Facilités de paiement / coût de la formation sur un an : 1400€

Téléphonez vite à **Sandra** pour étudier ensemble votre projet. Elle fera toutes les démarches concernant la prise en charge financière.

En vous inscrivant à l'AFCO, vous vous donnez tous les moyens de réussir!

Sur 3, 6 ou 9 mois. Nous dispensons les cours suivants :

→ Cours pratiques : colorimétrie - chignons - permanente - coupes et coiffages
Vous avez besoin d'une remise à niveau, les stages sur 2 jours ne sont pas suffisants, nous avons pour vous un programme spécifique adapté à vos besoins. 7 heures facturées 9,15 €/h. Possibilité de prise en charge par l'OPCAMS si vous êtes salarié(e) ou facilités de paiement.

N'hésitez pas à téléphoner à **Sandra** afin qu'elle vous aide dans votre parcours professionnel et financier.

V.A.E. : porte d'accès au BP

Vous avez besoin d'un accompagnement afin de vous présenter à l'organisme certificateur. Nous répondons à cette attente:

→ **Cours de gestion** → **Cours de technologie** → **Cours de pratique**

Alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès de **Sandra**.

▶  **Sandra - 03 81 88 63 87**

ÉVENEMENT

Rentrée des classes 2021



Rentrée BP1

Rentrée CAP1

Équipe pédagogique

Remise des diplômes 2021



Remise diplôme CAP

Le lundi 25 octobre 2021

Cette année, nos jeunes diplômés ont reçu leur diplôme dans leur centre de formation à Besançon.

Michel DELGRANDE remercie l'équipe pédagogique et les tuteurs présents lors de cette soirée qui jouent un rôle important dans la réussite de nos jeunes diplômés. Il remercie également les fournisseurs Eugène Perma et L'Oréal, pour l'envoi de produits de coiffure qui sont remis à chaque candidat, un cadeau qui fait toujours plaisir à recevoir.

Le livre d'Or de l'AFCO a encore reçu de beaux témoignages depuis de nombreuses années, l'histoire est écrite et elle continue !!!

Nous nous sommes tous retrouvés en prenant le verre de l'amitié, élèves, tuteurs et familles ont continué à échanger dans une ambiance amicale et conviviale.



Remise diplôme BP

Les Classes 2021



AFCO 2021/22 BP1



AFCO 2021/22 BP2



AFCO 2021/22 CAP1



AFCO 2021/22 CAP2

Octobre rose



Article publié dans l'Est Républicain - le 29 septembre 2021

L'école de coiffure AFCO Besançon à fond pour OCTOBRE ROSE

À l'école de Coiffure AFCO, c'est la première fois qu'un projet d'école se transforme en un vrai projet grandeur nature. Cette année, la classe de BP2 a vu les choses en grand : les élèves ont lancé une série d'événements et d'actions spéciales pour le mois d'Octobre rose.

Le salon de coiffure de l'école AFCO, située rue de Belfort, dédié à l'entraînement des futurs coiffeurs en devenir, est recouvert de ballons roses et de décorations dans les mêmes tons. Les élèves de cette classe - habillées elles aussi en rose -, sont à l'initiative d'un projet inédit, dédié à la lutte contre le cancer du sein. « On a décidé de récolter de l'argent pendant un mois pour l'association OncoDoubs. Elle regroupe des socio-esthéticiennes qui apportent gratuitement des soins esthétiques à des patientes qui font de la chimiothérapie dans les hôpitaux. Ça a beaucoup de sens pour nous, qui sommes en coiffure, et qui avons aussi ce lien avec l'esthétique », explique Pauline, une élève.

« On se sent concernées »

« On proposera aux clients des calendriers et des porte-clefs dont les bénéfices seront reversés à l'association. Tout l'argent récolté lors de notre salon d'entraînement à la coiffure sera aussi dédié à OncoDoubs », ajoute cette dernière.

Les élèves ont aussi organisé différents challenges, dont une course rose à la forêt de Chailluz. « Chaque kilomètre parcouru est égal à 1 € reversé », ajoute Emilie, une autre élève.



Victoire : hausse du quota d'apprentis dans la coiffure



Toute la profession le réclamait depuis des années : l'arrêté du 10 mars 1992 qui limitait le nombre d'apprentis au sein d'une même entreprise a été enfin abrogé.

Depuis le 27 août 2021, les maîtres d'apprentissage coiffeurs peuvent accueillir simultanément dans une entreprise ou un établissement, 2 apprentis et un apprenti supplémentaire dont la formation est prolongée en cas d'échec à l'examen.

Voie d'accès privilégiée aux métiers de la coiffure, l'apprentissage était depuis quelques années pénalisé dans son développement par l'arrêté du 10 mars 1992 et qui pénalisait ainsi de fait le nombre de candidats à l'embauche.

Avec ce nouvel arrêté paru, la coiffure va pouvoir bénéficier pleinement des effets de la réforme de

la formation professionnelle intervenue en 2018, de l'instauration de l'aide unique de l'état depuis le 1^{er} janvier 2019 et de l'aide exceptionnelle mise en place depuis la crise sanitaire qui restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

Alors que c'est toute une profession qui peine à trouver de la main d'œuvre qualifiée, c'est avec un grand soulagement que l'Union nationale des entreprises de coiffure accueille la parution au JO de l'arrêté du 16 août 2021 portant abrogation de l'arrêté du 10 mars 1992 fixant des quotas d'apprentis spécifiques dans le secteur de la coiffure.

C'est une victoire que savoure tout particulièrement Christophe Doré, président de l'Union nationale des entreprises de coiffure : « cela fait des années que nous portons ce sujet auprès du Gouvernement. C'est une belle victoire pour l'avenir de la profession

qui a besoin de former encore et encore. Je tiens à remercier Laurent Melin, Vice-président de l'UNEC, qui a beaucoup travaillé sur ce dossier ainsi que les partenaires sociaux qui nous ont soutenu ».

Pour information, la coiffure, 2^{ème} secteur de l'artisanat formant des apprentis en CFA comptait pour la rentrée scolaire 2019-2020, 17 722 apprentis (source DEPP & Doc portail de la statistique sur l'éducation et la formation).

Si l'on ajoute les contrats de professionnalisation du secteur (924 en 2020 - source OPCO EP), les alternants représentent 17% de l'emploi salarié dans le secteur qui emploie au total en 2020 quelques 109 000 salariés.

**Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année,
que cette nouvelle année 2022 vous apporte du bonheur et du succès dans vos projets.**

Très chaleureusement.

**Le Président Unec Franche-Comté
Patrice BINETRUY**

**Le Président de l'Unec 25
Emmanuel Colez**

**La Présidente de l'Unec 70
Nanou Droit**

**Le Président de l'Unec 39
Olivier Guillaume**

**Le Président de l'Unec 90
Frederic Perrey**

Une nouvelle aide de 8000 €



UNE NOUVELLE AIDE DE 8000 EUROS POUR LES EMPLOYEURS QUI RECRUTENT EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE

Un décret du 29 octobre 2021 est venu préciser les modalités d'attribution d'une nouvelle aide pour l'embauche en contrat de professionnalisation de chômeurs de longue durée.

Ainsi, pour les contrats conclus entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 décembre 2022, les employeurs qui embauchent en contrat de professionnalisation des chômeurs de longue durée peuvent bénéficier d'une prime de 8000 euros versée par Pôle emploi au titre de la première année.

Une condition d'âge s'ajoute : « au moins 30 ans », mais uniquement pour les contrats conclus entre le 1^{er} novembre 2021 et le 30 juin 2022.

1/ Pour quels diplômes ou titres ?

Sont concernés les diplômes ou titres à finalité professionnelle équivalant au plus au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles (Bac +5) ou un certificat de qualification professionnelle de branche ou interbranches (CQP ou CQPI). Les diplômes de la coiffure sont donc éligibles.

Ouvre également droit au bénéfice de cette prime, l'embauche en contrat de professionnalisation expérimental conclu en application de la loi du 5 septembre 2018 « avenir professionnel » (contrat conclu en vue d'acquies des compétences définies par l'employeur et l'OPCO en accord avec le salarié). Se rapprocher de son conseiller OPCO EP pour plus de détails.

2/ Pour quels demandeurs d'emploi ?

Sont concernés les demandeurs d'emploi de longue durée de catégorie A et B.

Il s'agit donc des demandeurs d'emplois tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant été inscrits pendant au moins douze mois au cours des quinze derniers mois et n'ayant exercé aucune activité professionnelle ou ayant exercé une activité professionnelle d'une durée maximale de 78 heures mensuelles.

3/ Pour quel montant ?

Le montant de l'aide est fixé à 8000 euros, versée au titre de la première année d'exécution du contrat. Les demandeurs d'emploi doivent en remplir les conditions à la date de conclusion du contrat.

Cette aide est prévue pour les contrats de professionnalisation conclus entre le 1^{er} novembre 2021 et le 30 juin 2022, avec des chômeurs de longue durée d'au moins 30 ans.

Elle sera également versée selon les mêmes conditions à l'exclusion de celle relative à l'âge, pour les contrats de professionnalisation conclus entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2022.

Les employeurs pourront également continuer à bénéficier de l'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis ou de jeunes de moins de 30 ans en contrat de professionnalisation jusqu'au 30 juin 2022. Cette prolongation de 6 mois doit être confirmée par la publication d'un décret.

Pour les contrats de professionnalisation conclus entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 décembre 2022, cette prime exceptionnelle se substitue aux aides des emplois francs prévues par le décret n° 2019-1471 du 26 décembre 2019 et à l'aide à l'embauche par une structure de l'insertion par l'activité économique prévue par le décret n° 2020-1741 du 29 décembre 2020.

4/ Un versement par Pôle emploi

Cette prime à l'embauche est financée pour le compte de l'Etat par Pôle emploi qui notifie la décision d'attribution de l'aide à l'employeur et l'informe des modalités de versement.

Elle est octroyée à l'employeur le premier mois suivant la notification d'attribution, puis tous les trois mois dans l'attente des données mentionnées dans la DSN ou à défaut, après réception des bulletins de paie du salarié concerné.

À défaut de transmission de ces données, l'aide est suspendue.

En cas de rupture anticipée du contrat, l'aide n'est pas due à compter du mois suivant la date de fin du contrat.

En cas de suspension du contrat conduisant au non-versement de la rémunération, l'aide n'est pas due pour chaque mois considéré.

5/ Un contrôle des conditions d'éligibilité

Le bénéfice de l'aide est subordonné au dépôt du contrat par l'OPCO EP auprès du ministre chargé de la formation professionnelle.

Ce dernier adresse par voie dématérialisée à Pôle emploi les informations nécessaires au paiement pour chaque contrat remplissant les conditions à l'exception de celle relative à la condition de demandeur d'emploi qui est appréciée par Pôle emploi.

Pôle emploi peut demander à l'employeur et à l'OPCO EP toute information et document complémentaires nécessaires au paiement et au contrôle du respect des conditions d'attribution de l'aide, y compris la transmission des bulletins de paie des salariés concernés.

Le versement est suspendu lorsque l'employeur ne produit pas, dans un délai d'un mois à compter de la demande, les documents demandés par Pôle emploi.

À défaut de produire les documents demandés dans un délai de trois mois à compter de la demande, les sommes perçues sont remboursées à l'Etat.

Lien vers le décret :



Remarque :

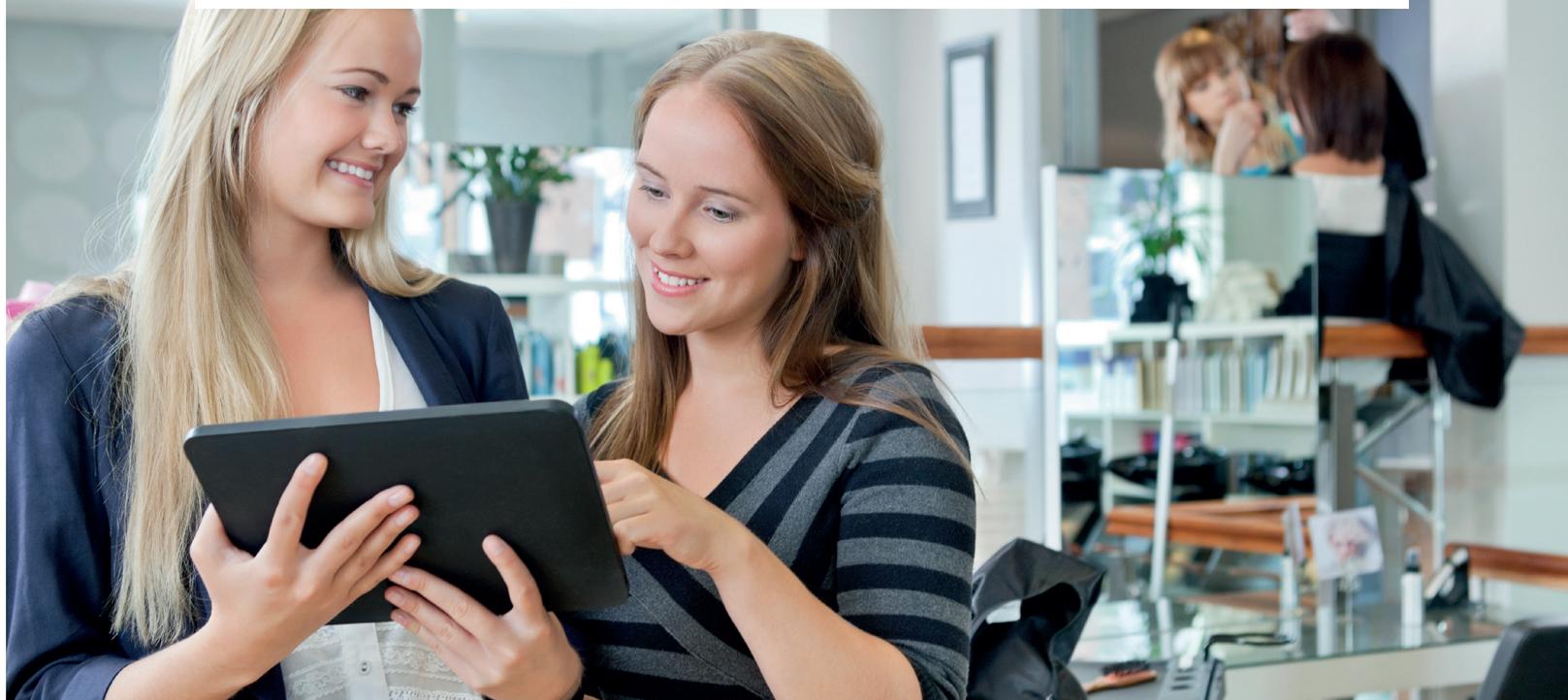
Un autre décret du même jour institue également une aide exceptionnelle de 1 000 € versée aux demandeurs d'emplois de longue durée qui bénéficient d'une proposition d'emploi dans une entreprise et sont formés dans le cadre d'une Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle. Cette aide est destinée à faciliter l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées, souvent confrontées à des difficultés matérielles qui les freinent pour revenir dans le monde du travail. Un premier versement de 50 % est effectué au plus tard un mois après l'entrée en formation. Le solde de l'aide est versé à l'issue de la formation.

Lien vers le décret :



Votre Cotisation Syndicale

UNEC FRANCHE-COMTÉ



Chaque fin d'année, le syndicat professionnel de votre département vous sollicite pour votre cotisation, documents envoyés avec la plaquette AFCO. N'oubliez pas que grâce à votre adhésion, vous participez au développement de la formation avec l'AFCO, qui est reconnue comme centre régional par l'Union Nationale des Entreprises Coiffure.

L'UNEC vous accompagne dans votre quotidien de chef d'entreprise, dans votre relation avec vos salariés, dans la gestion et l'optimisation de votre business, afin que vous puissiez vous consacrer à ce qui compte : la coiffure !

Adhérer c'est rompre l'isolement du chef d'entreprise, être tenu au courant des évolutions de sa profession, se constituer un réseau, obtenir des conseils juridiques sur-mesure, recevoir une assistance administrative, bénéficier de formations et avoir accès à des partenariats négociés. C'est aussi soutenir la première organisation professionnelle du secteur qui défend les intérêts de tous les chefs d'entreprise et contribue à accompagner et faire évoluer le métier de coiffeur.

Vous pouvez dès à présent effectuer votre règlement à l'ordre de l'UNEC de votre département et l'envoyer à :

UNEC FRANCHE-COMTÉ / AFCO
16 Rue de Belfort
25000 BESANÇON

Montant de la cotisation 2022 :

Avec salarié : 300 €
Sans salarié : 250 €
Coiffure à domicile : 150 €

PARRAINAGE RECONDUIT
EN 2022* : 2 = 1

* Tout adhérent UNEC 2022 apportant un nouvel adhérent (ou adhérent n'ayant pas adhéré depuis plus de deux ans) bénéficiera et fera bénéficier à son filleul d'un rabais de 50 % sur son adhésion

N'hésitez pas à nous appeler en région au **03.81.88.63.87**, Élodie se fera un plaisir de vous aider.

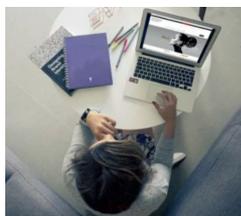


L'UNEC VOUS ACCOMPAGNE

LES INFOS NATIONALES AU JOUR LE JOUR & OUTILS PRATIQUES

Restez informés :

- Recevez par newsletter en temps réel les informations pro compilées et analysées par nos experts.
- Accédez 24h/24 à un espace privatif sur www.unec.fr qui vous offre une mine d'informations et de documents pratiques pour la bonne gestion de votre entreprise.
- Recevez l'UNEC Mag, le magazine des adhérents qui concentre l'essentiel de l'actu professionnelle 4 fois par an.



Accédez à un grand nombre de documents pratiques :

- Guide sanitaire
- Guide des apprentis
- Guide des rémunérations
- Convention collective
- Documents réglementaires
- Modèles de contrats
- Avenants
- et bien plus encore...

La hotline juridique (5j/7)

Vous avez des questions, nos experts juridiques ont les réponses : droit du travail et des affaires, droit de la formation, relations sociales, baux commerciaux, sécurité, hygiène, santé au travail, etc... votre adhésion vous permet de solliciter notre équipe d'experts juridiques par téléphone ou par mail du lundi au vendredi.

ENCORE PLUS D'AVANTAGES

- Accès illimité à notre outil de comparaison de performances
- 3 Mois offerts sur l'abonnement au logiciel hairnet + formation illimitée
- Réduction de 30€/mois sur l'offre business kiute pro et sa plateforme www.kiute.fr
- 3 Mois de logiciel de caisse et site internet offert à vie chez plinity
- Réductions sur votre logiciel professionnel shortcuts
- Remise de -20% sur votre cotisation annuelle à la sacem
- Tarifs préférentiels sur l'offre connect beauté de solocal
- Accès aux collections Coiffeur en France
- Accès gratuit à la plateforme de médiation cm2c
- 20 % Sur la souscription de la convention de collecte des déchets avec la collecte du coiffeur
- 37 % Sur votre abonnement au magazine Coiffure de Paris
- 10 % Chez bureau veritas sur les prestations obligatoires de contrôles et diagnostics
- 18 % Sur l'achat d'une hotte aspirante ceram'hair répondant à la réglementation qui impose ce type d'équipement en salon.

Les stages du second semestre 2021



Stage coupes femmes 2^{ème} niveau avec Valérie Cagnetta



Stage Ombre Hair Parfait avec Valérie Cagnetta



Émilie pariset lors de son stage coupes femmes 1^{er} niveau



Stage coupes femmes 1^{er} niveau avec Émilie Parisot



Stage coupes hommes 2^{ème} niveau



Stage coupe Hommes avec Nicolas Beaufils

Programme des stages de Janvier à mai 2022

FORMATION À BESANÇON

Février

07 - 08 FÉVRIER

Examen blanc BP avec un C.E.T régional
(Formation Pratique)

Mise en situation pratique avec les élèves de l'AFCO.

14 - 15 FÉVRIER

Examen blanc CAP avec un C.E.T régional
(Formation Pratique)

Mise en situation pratique avec les élèves de l'AFCO.

21 FÉVRIER

Barbier et rasage 1^{er} Niveau
avec NICOLAS BEAUFILS

Ce stage permettra de découvrir et d'appréhender la technique du rasage, cette formation s'ouvrira au rasage et à la taille de barbe

21 - 22 FÉVRIER

Couleurs et Mèches avec MANU COLEZ

Venez découvrir les dernières techniques de mise en valeur de vos coupes par les mèches et balayages.

28 FÉVRIER

Coupes Hommes avec JULIEN DE GIORGI

Ce stage permettra de maîtriser les différentes techniques de coupes masculines actuelles, ainsi que les techniques de coiffage modulables pour un style revisité et adapté à vos clients.

NOUVEAU STAGE

28 FÉVRIER

Le retour du dégradé
avec ALEXANDRE RICCOBONO

Maîtriser de nouvelles techniques de coupes pour réaliser un travail de qualité de manière professionnelle et rapide. Les stagiaires étofferont ainsi leurs compétences pour proposer un service commercial rentable pour leur salon. Cette formation permet d'exprimer la créativité et le sens artistique auprès de la clientèle.

Mars

NOUVEAU STAGE

07 MARS

Attaches Multibrins avec MATTHIEU AUSSEL

À l'issue de la formation, les stagiaires maîtriseront les différentes formes de tresses pour réaliser des chignons tendances, bohèmes, hippy chics et naturels.

NOUVEAU STAGE

14 MARS

Coupes Femmes - Sculptées - Rapides - Évolutives
et Commerciales avec Christian NAVARRE

Maîtriser une technique efficace et rapide en additionnant géométrie de coupe et feeling de la création et du ressenti professionnel. Permettre aux participants d'acquérir les éléments d'une démarche conduisant à mettre en œuvre des techniques évolutives de coupes en phase avec des propositions actuelles et « tendance » à sa clientèle.

L'ATELIER DU CHIGNON

14 - 15 MARS

Méthode de base et Création Chignons
proposées par NANOU DROIT

Création et maîtrise, une formation adaptée pour acquérir toutes les bases, crêpage, lissage, points d'attaches. Maîtrise pour celles ou ceux qui hésitent encore à la fin du stage.

NOUVEAU STAGE

21 MARS

Coupes MÉMORIELLES
avec WILLIAM LE PEC

Formation permettant à tous coiffeurs d'être source de propositions créatives, avec des techniques de coupes à exécution rapide afin de développer son potentiel artistique et de mieux fidéliser sa clientèle.

21 MARS

Barbier et Rasage 2^{ème} Niveau
avec NICOLAS BEAUFILS

Ce stage permettra de découvrir et d'appréhender la technique du rasage, cette formation s'ouvrira au rasage et à la taille de barbe. Pour les personnes ayant suivi le 1^{er} niveau et pour les personnes confirmées.

Avril

04 AVRIL

Coupes « Femmes » 2^{ème} Niveau
avec VALÉRIE CAGNETTA.

Concerne uniquement les deuxièmes années CAP et 1^{ère} année BP.

04 AVRIL

Coupes « Hommes » 1^{er} niveau
avec NICOLAS BEAUFILS

Concerne uniquement les premières années CAP.

Le 25 AVRIL

Coupes « Hommes » 2^{ème} niveau
avec NICOLAS BEAUFILS

Concerne uniquement les deuxièmes années CAP et 1^{ère} année BP.

25 - 26 AVRIL

Les Mariées de 2022 avec NANOU DROIT

Techniques à la portée de tous. Simples ou sophistiquées, rock, romantique, chic, glamour. Des idées coiffures sur différentes longueurs. Réalisation d'accessoires simples qui valorisent la coiffure et votre notoriété. Coiffeurs débutants ou confirmés.

Mai

NOUVEAU STAGE

02 MAI

Chignons Hippie Chic
avec MATTHIEU AUSSEL

Réalisation de chignons donnant l'impression d'un résultat fait maison en maîtrisant les différentes formes de boucles, les placements, les attaches naturelles et les volumes simples.

02 MAI

Coupes « Femmes » 1^{er} Niveau
avec EMILIE PARISOT

Concerne uniquement les premières années CAP.

CHIGNON JUNIOR

09 MAI

Chignons 1^{er} niveau avec THIBAUT ROYER

Concerne les BP 1 et BP 2 année, une formation adaptée pour acquérir toutes les bases, crêpage, lissage, point d'attaches.

Programme des stages de Janvier à mai 2022

NOUVEAU STAGE

09 - 10 MAI

Coupes à secs avec JEAN-MICHEL FARETRA

Maîtriser les dernières tendances de la saison en coupes, réalisées avec les nouvelles techniques aux ciseaux sur cheveux secs.

16 - 17 MAI

Nattages - Tressages - Cannages nouvelles tendances avec NANO DROIT

Permettre d'accroître les compétences techniques en transformant les cheveux longs. Apprendre la bonne gestuelle pour manipuler, croiser un ou plusieurs brins et savoir les intégrer dans des coiffures de style ou sophistiqué.

23 - 24 MAI

Ombre Hair Parfait avec VALÉRIE CAGNETTA

Maîtriser le TIE and DIE et le balayage pour valoriser la chevelure avec des effets « Lumières ». Coupes évolutives et techniques d'éclaircissement.

30 - 31 MAI

Transformation et Maquillage avec NANO DROIT

Réaliser des techniques de coupes de base pour cheveux courts, mi-longs et longs suivi d'un maquillage pour un jour ou une soirée.

FORMATION À BELFORT

Mars

21 - 22 MARS

Coupes : conseil pour un résultat optimum avec SYLVAIN COINTOT

Technique de coupe s'appuyant sur des figures géométriques permettant de jouer avec le poids de la chevelure. Rapide et ludique.

Avril

25 et 26 AVRIL

Conseil en image avec SYLVAIN COINTOT

Découvrir les couleurs qui valorisent. Un nouveau service, présentation de la morphologie, signalétique du corps, choisir ses couleurs, vêtements, maquillage, cheveux. Conseiller les couleurs les mieux adaptées, technique de drapping, déceler les attentes de la cliente et guider ses choix pour un résultat réussi.

FORMATION À

MONTBÉLIARD

Avril

L'ATELIER DU CHIGNON

04 - 05 AVRIL

Chignons - Spécial Mariage - avec NANO DROIT

Techniques à la portée de tous. Simples ou sophistiquées, rock, romantique, chic, glamour.

Des idées de coiffures sur différentes longueurs. Réalisation d'accessoires simples qui valorisent la coiffure et enrichi la coiffure et enrichi votre notoriété. Coiffeurs débutants ou confirmés.

Mai

09 - 10 MAI

Visagisme / Morphologie avec SYLVAIN COINTOT

Étude des volumes, étude des formes du visage. Créer les angles de la coiffure en rapport avec ceux du visage. Adaptation graphique et évaluation des longueurs.

FORMATION À

LONS-LE-SAUNIER

Mai

09 - 10 MAI

Les Mariées de 2022 avec NANO DROIT

Techniques à la portée de tous. Simples ou sophistiquées, rock, romantique, chic, glamour. Des idées de coiffures sur différentes longueurs. Réalisation d'accessoires simples qui valorisent la coiffure et enrichit la coiffure et votre notoriété. Coiffeurs débutants ou confirmés.

FORMATION À

CHAMPAGNOLE

Mars

07 - 08 MARS

Chignons « Événementiels » avec NANO DROIT

Débutants ou confirmés, vous saurez allier techniques et artistiques, idées nouvelles pour les tendances actuelles. Maîtriser les différents principes créatifs. Apprendre la bonne gestuelle pour manipuler, croiser un ou plusieurs brins et savoir les intégrer dans des coiffures de style ou sophistiquées.

FORMATION À

PUSEY

Février - Mars

21 FÉVRIER

INITIATION CONCOURS avec NANO DROIT

Apprendre les bases pour se préparer aux concours (Olympiades des Métiers en Coiffure, Concours des Meilleurs Apprentis de France, UNEC Trophy...).

28 FÉVRIER - 1^{ER} MARS

Chignons - Spécial Mariage - avec NANO DROIT

Techniques à la portée de tous. Simples ou sophistiquées, rock, romantique, chic, glamour. Des idées de coiffures sur différentes longueurs. Réalisation d'accessoires simples qui valorisent la coiffure et enrichit la coiffure et votre notoriété. Coiffeurs débutants ou confirmés.

Mai

23 - 24 MAI

Chignons « Événementiels » avec NANO DROIT

Débutants ou confirmés, vous saurez allier techniques et artistiques, idées nouvelles pour les tendances actuelles. Maîtriser les différents principes créatifs. Apprendre la bonne gestuelle pour manipuler, croiser un ou plusieurs brins et savoir les intégrer dans des coiffures de style ou sophistiquées.

Les contenus des stages



OBJECTIF : Chef d'entreprise ou salarié (e)

JOURS : LUNDI et / ou MARDI

DÉLAI D'ACCÈS : 8 jours avant la date du stage, vous recevez toutes les informations sur les horaires, le matériel et le contenu de la formation choisie.

STAGES : Contenus adaptés aux besoins des entreprises, l'entreprise dispose ainsi d'un outil performant pour développer ses services, aucun dossier à préparer, ELODIE s'occupe de toute la partie administrative et mise en place.

LE(S) ARTISAN(S) :

Prise en charge FAF NATIONAL (25 € / heure de formation) selon les disponibilités financières.

LE(S) SALARIÉ(S) :

Prise en charge par l'OPCO EP (25 € / heure de formation) selon les disponibilités financières.

ATTESTATION DE STAGE :

Une attestation est remise à chaque participant à la fin de chaque formation.

RAPPEL AUX CHEFS D'ENTREPRISE : NOUVELLE RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

À compter du 1^{er} janvier 2015, toute personne salariée bénéficiera d'un compte personnel de formation (CPF) 24 heures par an jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures par an, dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL tous les deux ans.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS AUX STAGES :

- **TÉLÉPHONEZ à ÉLODIE** pour réservation 03.81.88.63.87
- **FRAIS DE DOSSIER PAR STAGIAIRE :** 45 €
- **STAGES APPRENTI(E)S :** 91 € par stagiaire, aucune prise en charge, tête malléable incluse.
- Concernant les stages Chignons Apprenti(e)s, l'AFCO prêtera une tête malléable ou vous pouvez aussi prendre la vôtre.
- **STAGE DE COULEURS et MÈCHES :** Ajoutez 19 € pour les produits techniques.

INFO POUR LES ARTISANS QUI TRAVAILLENT SEUL-E-S

**UN STAGE VOUS INTERESSE MAIS C'EST SUR 2 JOURS :
COMMENT FAIRE ?**

Les stages étant sur 2 jours, nous pouvons nous adapter à vos conditions de présence, aussi, n'hésitez pas à vous inscrire même si c'est pour 1 seule journée de formation (que les lundis), nos formateurs ont adapté leur programme afin de vous satisfaire. Appelez au 03.81.88.63.87 pour plus de renseignements.

**OPTEZ POUR LE BON RÉFLEXE :
AFCO / UNEC FRANCHE-COMTÉ**

Et si...
vous pilotez votre entreprise
au doigt et à l'œil ?

Expert-comptable en direct
Documents comptables
Archivage sécurisé
Situation bancaire
Actus légales

In Extenso
Experts-Comptables

C CONSEIL EN CRÉATION (D'ENTREPRISE)
In Extenso

Coiffeuses & Coiffeurs :
Découvrez INEXWEB - votre portail client dédié à la gestion de votre Entreprise.
Découvrez INEXCAISSE - votre outil de suivi, pilotage et gestion des remises espèces/chèques

Votre cabinet In Extenso, expert-comptable et conseiller en création d'entreprise vous accueille

A Besançon
Parc Slava
7 rue Auguste Jouchoux
25000 Besançon
Tél. 03 81 50 72 00

COSMETYCA
Agencement Produits Matériel Coiffure

PALCO
PROFESSIONAL

MATERIEL AGV - CISEAUX TONDEO - COLORATION PALCO

2, impasse Faltans - 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
Cyrill Gaulard - Tél : 03.81.61.38.55 - 06.35.59.45.24

HFZ
ASSURANCES

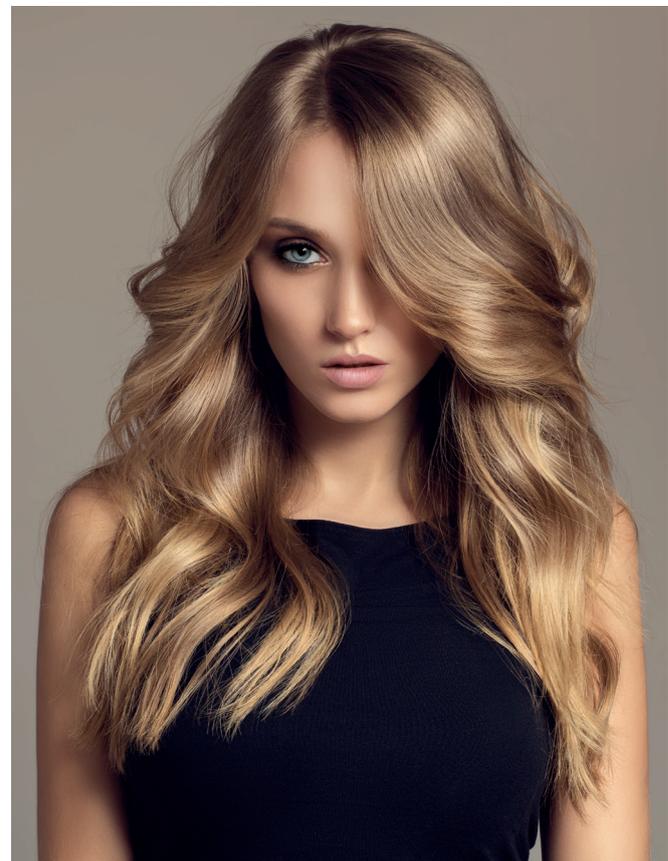
ASSUREZ VOTRE SALON
ET BÉNÉFICIEZ DE RÉDUCTIONS

#AFCO2022

WWW.HFZ-ASSURANCES.COM

03 81 54 37 29

27 QUAI DE STRASBOURG
25000 BESANÇON



Historique

L'AFCO, l'association franc-comtoise de Formation Coiffure, a été créée en juillet 1997 par l'Union Régionale des Coiffeurs de Franche-Comté (l'URCFC) et son Président **Michel Delgrande**.

L'AFCO a pour objectif de développer la formation première, la formation qualifiante, ainsi que la formation continue par le biais de stages destinés aux artisans et aux salariés. L'AFCO permet à ceux-ci de perfectionner leur niveau, de rester au fait des nouvelles tendances et de se développer.

Ce centre appartient aux 230 entreprises de coiffure franc-comtoises affiliées à la Fédération Nationale de la Coiffure Française, il fonctionne comme un lycée professionnel hors contrat.

QUELQUES DATES

Juillet 1997

Création du centre de formation continue

Septembre 2000

Évolution en lycée professionnel pour préparer les Brevets Professionnels de coiffure

Septembre 2001

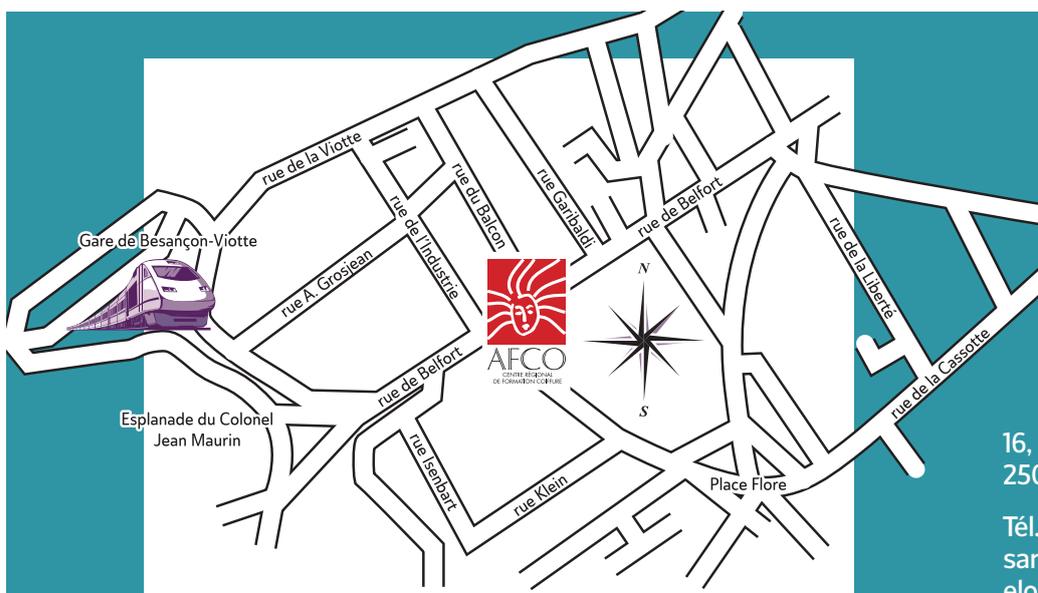
Ouverture d'une session de CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)

Novembre 2007

L'AFCO fête ses 10 ans

Octobre 2010

10 ans de l'école (formation diplômante)



Qualiopi
processus certifié



16, rue de Belfort
25000 BESANÇON

Tél. 03 81 88 63 87 • Fax 03 81 50 43 97
sandra-afco@orange.fr
elodie-afco@orange.fr

Rejoignez-nous sur
www.ecole-coiffure-besancon.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR **facebook**



AFCO

COIFFURE FORMATION

l'école des entreprises de Franche-Comté